

GABARIT DE PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

- Le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) est un document synthèse qui doit être déposé au MEI dans les trois (3) mois suivant la signature de la convention d'aide financière.
- Le PIAR couvre le budget alloué dans le cadre d'Accès entreprise Québec.
- Le présent gabarit peut servir d'outil principal ou d'outil de bonification dans le cadre d'une planification stratégique existante à la MRC ou chez l'organisme délégataire.
- La MRC ou l'organisme délégataire peut utiliser un autre gabarit pour le dépôt de son PIAR. Il est aussi possible de prendre le présent gabarit et d'en adapter le contenu.
- Le plan doit être élaboré en collaboration avec le comité aviseur tel que défini dans la convention.
- Le PIAR sert à expliquer l'utilisation que la MRC ou l'organisme délégataire entend faire des sommes reçues en fonction des objectifs d'Accès entreprise Québec.
- Lors du développement des enjeux, il faut y associer minimalement un objectif général et un axe d'intervention. Cette façon de faire permet de couvrir les objectifs généraux et les axes d'intervention d'Accès entreprise Québec.
- La convention d'aide financière inclut des obligations qui ne font pas partie des objectifs ou des axes d'Accès entreprise Québec. La MRC pourrait au besoin ajouter des actions à son plan pour couvrir les obligations telles que la participation aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires, la publication du plan d'intervention ou encore sa mise à jour et la reddition de compte.
- Dans le cas où la MRC fait une mise à jour de son PIAR, une copie devra être déposée au MEI.
- La liste des entreprises accompagnées sera demandée.

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs d'Accès entreprise Québec en lien avec l'enjeu	Axes d'intervention d'Accès entreprise Québec en lien avec l'enjeu	Objectifs à atteindre	Actions / interventions à mettre en place	Ressources	Échéancier	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les enjeux doivent avoir été élaborés ou entérinés par le nouveau comité aviseur. ✓ Généralement de 4 à 7 enjeux sont raisonnables pour l'atteinte réelle des objectifs par les actions concrètes. ✓ Les enjeux pourraient provenir d'une réflexion territoriale ou d'études diverses. 	<p>1-Améliorer les services aux entreprises</p> <p>2- Développer une offre de service qui répond aux priorités et aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <p>3-Donner accès à des services comparables sur le territoire</p> <p>4.Assurer que les entreprises puissent se déployer et atteindre leur plein potentiel.</p>	<p>1-Accompagner les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires.</p> <p>2-Référer aux ressources, programmes, services existants afin d'aider de manière optimale tous les types d'entreprises (travailleurs autonomes, coops, entreprises manufacturières, services, etc.).</p> <p>3-Intervenir à l'échelle de la MRC pour permettre une accessibilité de proximité aux services au plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs.</p> <p>4-Collaborer avec différentes ressources et expertises sur le territoire des MRC pour maximiser l'offre de services aux entrepreneurs.</p> <p>5-Collaborer étroitement avec IQ dans chaque région pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'optimiser leurs processus et leur croissance.</p> <p>6-Contribuer à faciliter les démarches de financement en lien avec des projets d'entreprises divers et variés, notamment par les FLI, les FLS et d'autres fonds régionaux dédiés.</p> <p>7-Dynamiser l'économie locale des MRC par l'augmentation des ressources pour accompagner les entreprises.</p>	<p>Inclure quelques objectifs SMART par enjeu</p> <p>Spécifique</p> <p>Mesurable</p> <p>Acceptable</p> <p>Réaliste</p> <p>Temporellement défini</p>	<p>Pour chaque objectif, élaborer des actions ou interventions qui seront mises en place pour atteindre l'objectif.</p>	<p>Identifier si les actions seront prises en charge par une nouvelle ressource ou une ressource existante.</p>	<p>Pour chaque action, une échéance doit être associée.</p>	<p>L'indicateur de performance peut être quantitatif ou qualitatif.</p> <p>*les indicateurs de performance devraient aussi être en lien avec la reddition de compte annuelle du service.</p>	<p>Le temps imparti par les ressources concernées (nouvelles et anciennes) à la réalisation des actions en lien avec l'atteinte de l'objectif.</p> <p>* 100% du temps d'une ressource peut être scindé en plusieurs actions.</p>

PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

Date du plan	30 JUIN 2021	Dates de mise à jour	27 août 2021			
---------------------	--------------	-----------------------------	--------------	--	--	--

Enjeux à travailler par la MRC	Objectifs d'AEQ <small>(chiffre correspondant)</small>	Axes d'intervention d'AEQ <small>(chiffre correspondant)</small>	Objectifs à atteindre	Actions mises en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Exode important d'entreprises manufacturières et de services aux entreprises hors du territoire	4	1 & 7	Améliorer la rétention des entreprises en croissance sur le territoire de la MRC et favoriser l'attraction d'investissement d'entreprises étrangères / hors-territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Embaucher une ressource spécialisée en accompagnement de projet immobilier qui supportera les entreprises dans la réalisation de leur projet sur le territoire et qui les aidera à trouver les meilleures opportunités de localisation / relocalisation. 2. Établir des relations avec les promoteurs immobiliers et recenser les opportunités de relocalisation sur le territoire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 31 janvier 2021 2. En continu 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Embauche de la ressource avant le 31 janvier 2021 2. Nombre d'intervention auprès d'entreprises en recherche de locaux 3. Nombre d'entreprises maintenues/relocalisées à l'intérieur de la MRC 	<p>100% de la tâche de la nouvelle ressource</p> <p><i>(Embauche d'une nouvelle ressource)</i></p>
Peu d'entreprises en opération sur le territoire ont recours aux services de CieNOV et des partenaires pour réaliser des projets d'investissement ou pour de l'accompagnement ponctuel relatif à l'ensemble de leurs besoins.	1 & 2	1, 4 & 5	Recadrer et bonifier l'offre d'accompagnement offerts aux entreprises en complémentarité avec l'offre d'IQ et des autres partenaires en intervenant davantage auprès des entreprises à titre de conseiller, de référencier et de facilitateur pour que l'offre de service d'IQ et des autres partenaires du développement économique soit mieux connue des entreprises du territoire.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Embaucher deux ressources qui accompagneront les entreprises ayant des projets d'investissement, de croissance, de développement des marchés en complémentarité avec la nouvelle offre de service d'IQ 2. Établir une relation de confiance avec les partenaires du développement économique de façon à faciliter l'accès aux services de nos partenaires 3. Développer une offre de services axée sur l'accompagnement ponctuel et la concrétisation de projets d'investissement, de main d'œuvre et de croissance. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 18 décembre 2020 et automne 2021 2. En continu 3. 31 décembre 2021 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Embauche de la première ressource avant le 1er janvier 2021 et la seconde à l'automne 2021. 2. Accompagner 200 entreprises / année ayant des projets de croissance, de main d'œuvre et/ou d'investissement 3. Référencer 50 entreprises / année aux partenaires de développement économique dont IQ 	<p>100% de la tâche des deux nouvelles ressources.</p> <p><i>(Embauche de deux nouvelles ressources)</i></p>
Plusieurs entreprises de notre territoire ont été lourdement affectées par la pandémie et ont besoin de soutien technique et financier pour se relancer et gérer leurs liquidités.	1 & 2	6	Améliorer le taux de survie des entreprises impactées par la pandémie en leur offrant un accompagnement soutenu et des aides financières adaptées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Embaucher temporairement un 2^e Conseiller en financement qui travaillera en priorité avec les entreprises éprouvées par la pandémie qui souhaite obtenir un soutien financier et améliorer leur perspective de survie; 2. Optimiser l'utilisation des fonds qui nous ont été octroyés via le PAUPME; 3. Développer une offre de services concrète répondant aux besoins des 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 31 mars 2021 2. En continu 3. 31 décembre 2021 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Embauche de la ressource avant le 1er avril 2021 2. Accompagner les quelques 125 entreprises ayant obtenu un financement PAUPME-AERAM 3. Limiter le taux de perte des montants remboursables dans le PAUPME à moins de 15% 	<p>50% de la tâche de la ressource</p> <p><i>(Promotion d'une ressource à l'interne)</i></p>

				entreprises lourdement affectée par la pandémie			
Peu d'entreprises bénéficient du soutien financier disponible par l'entremise des outils financiers de la MRC	1	6	Augmenter le nombre de projets d'entreprises financés par les outils financiers de la MRC ainsi que les retombées économiques qui en découlent	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former une 2^e ressource à la préparation et l'analyse de de demande de financement au FLI/FLS et aux fonds de la MRC et de CieNOV 2. Accélérer le traitement des demandes de financement 3. Mobiliser l'ensemble des ressources de CieNOV pour augmenter le nombre de financement FLI/FLS et promouvoir les fonds de la MRC et de CieNOV 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Septembre 2021 2. En continu 3. En continu, dès septembre 2021 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financer au moins 12 entreprises par années via le FLI/FLS dès 2022 2. Consentir au moins 1 M\$ par année en prêt FLI/FLS dès 2022 3. Générer des investissements d'au moins 5 M\$ par année sur le territoire dès 2022 	50% de la tâche de la ressource <i>(Promotion d'une ressource à l'interne)</i>
Le nombre de démarrage d'entreprises a chuté dramatiquement au cours de la dernière année et a été en dent scie au cours des dernière années	1	1 & 7	Relancer le service d'accompagnement en lancement d'entreprises et susciter le goût d'entreprendre dans la population de la MRC de L'Assomption.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire l'embauche d'une nouvelle ressource qui pourra accompagner les promoteurs de projets d'entreprises à l'étape du lancement 2. Faire la promotion de l'entrepreneuriat sur le territoire et mettre en valeur le territoire en tant que terre d'accueil d'entreprise en lancement 3. Déployer un fonds de soutien au lancement d'entreprises 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1^{er} avril 2021 2. Dès juin 2021 3. Juin 2021 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le démarrage d'au moins 18 nouvelles entreprises par années dès 2022 2. Générer des investissements au démarrage d'au moins 2,5 M\$ par année sur le territoire dès 2022 3. Soutenir la création de 55 nouveaux emplois par des entreprises en lancement 	100% de la tâche de la ressource <i>(Embauche d'une nouvelle ressource)</i>
Les entrepreneurs débutants doivent relever de nombreux défis à l'étape du lancement de leur entreprise et ils requièrent une attention particulière en terme d'accompagnement	1 & 2	1 & 7	Relancer le service de mentorat offert aux entrepreneurs souhaitant être jumelé à un entrepreneur aguerris et expérimenté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire l'embauche d'une nouvelle ressource qui pourra relancer le service de mentorat et faciliter le jumelage entre mentors et mentorés 2. Recruter de nouveau mentors à la fois aguerris, disponibles et en mesure que bien comprendre les enjeux actuels de l'entrepreneuriat 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Juin 2021 2. En continu, dès septembre 2021 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concrétiser 30 jumelages mentors/mentorés par année dès 2022 2. Recruter 10 nouveaux mentors aguerris d'ici 2023 	100% de la tâche de la ressource <i>(Embauche d'une nouvelle ressource à temps partiel)</i>